

MAIRIE **MURATO** 

**DELIBERATION** DL-2024-04

Date de la convocation: 02/01/2024

# DE LA COMMUNE DE MURATO

#### **SEANCE DU 09 JANVIER 2024**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** 

L'an deux mille vingt quatre, le neuf janvier à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le

PRESENTS: M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves,

M. IANNELLI François, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-

Ange, M. MURATI Joseph-Antoine.

ABSENTS: M. COPPI Jacques, Mme FLORI Céline, M. LAFFOND Alain,

M. LECCIA Lucien, M. MURATI Lucas.

Nb Conseillers afférents au CM: 15 REPRESENTES: M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude.

Nb Conseillers en exercice: 15 Nb Conseillers présents : 9 Nb Conseillers représentés : 1

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Quorum: 8

Budget annexe « Service Eau et Assainissement » - Vote des Restes à réaliser 2023

#### Monsieur le Maire expose au Conseil

La clôture du budget d'investissement 2023 intervient le 31/12/2023, et qu'il convient, pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes. d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2024.

Il est proposé au Conseil d'adopter les restes à réaliser 2023 de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes tels que présentés en annexe de la présente délibération.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de Monsieur le Maire Et après en avoir délibéré

**Pour: 10** Contre: Abstentions:

- ADOPTE les restes à réaliser 2023 de la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes tels que présentés en annexe de la présente délibération.
- **DIT** que ces restes à réaliser seront reportés au budget primitif 2024.

### AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS. Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 02B-212001721-20240109-DL-2024-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/01/2024 Publication: 10/01/2024

POUR COPIE CONFORME **LE MAIRE** Claude FLORI

Le Maire M. Claude FLORI



## Annexe à la délibération DL-2023-04 du 09 Janvier 2024

Budget annexe « Service Eau et Assainissement » - Etat des Restes à réaliser 2023

## ETAT DES RESTES A REALISER - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Article budgétaire	Nature de la dépense	Créancier	Date inscription / engagement	RAR	
211	Construction de la nouvelle STEP - Acquisitions foncières	DIVERS	01/01/2023	105 000,00	
203	Elaboration du dossier de déclaration environnementale des captages de source de Campo di Monte et U Pantanu	INGECORSE	01/01/2023	26 000,00	
203	Construction de la nouvelle STEP - Maîtrise d'œuvre	BET POZZO DI BORGO	10/07/2023	157 608,00	
203	Construction de la nouvelle STEP - Etude géotechnique	ROCCA E TERRA	16/10/2023	23 334,00	
203	Construction de la nouvelle STEP - Etude PR Albarella	ROCCA E TERRA	16/11/2023	1 800,00	
TOTAL					

ETAT DES RESTES A REALISER - RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justification / Montant	RAR		
131	Projet de régularisation administrative des captages d'eau de la source de Campo di Monte et U Pantanu, en vue d'une utilisation pour la consommation humaine	Collectivité de Corse	Arrêté n°ARR 2022-12096 DADIM du 25/05/2022 (17 485 €)	17 485,00		
131	Fourniture et l'installation d'un surpresseur d'eau pour l'alimentation des réservoirs	Collectivité de Corse	Arrêté n°2023-09-02398 du 03/08/2023 (10 837 €)	10 837,00		
131	Construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées Phase 1 Etudes et acquisitions foncières	Etat	Arrêté n°SGAC/BFDE/2023-164 du 20/072023 (182 025 €)	182 025,00		
			TOTAL	210 347,00		